



bulletin municipal - édition du 1er octobre 2025



Expo artistes aspachoi-se-s

Sécurisation de la rue de Thann

Tout Aspach se passionne

L'actu des associations

6



- 3 édito : le mot du Maire
- 4 **Le mémo de Tout Aspach**
horaires mairie, coordonnées
- 5 **Tout Aspach en bonne santé**
pharmacies de garde
numéros d'urgence
- 6 **Tout Aspach à la Mairie**
6 comptes-rendus
16 décès
17 opération broyage de végétaux
- 18 **Tout Aspach est informé**
18 sécurisation de la rue de Thann
24 patrimoine communal
26 vente de bois de chauffage
- 27 **Tout Aspach fête**
27 naissances, mariages
27 calendrier des fêtes
- 28 **Tout Aspach se passionne**
28 exposition d'art
29 sauvegarde du patrimoine historique
30 astronomie
31 apiculture
- 32 **Tout Aspach s'associe**
32 Pétanque Aspach
32 Amicale des Donneurs de Sang
33 Sax o'clock
34 ASCLA
35 UNC
- 36 **Tout Aspach à l'école**
36 classes et effectifs
37 projets à l'école maternelle
39 l'accueil périscolaire
- 40 **Tout Aspach en images**

5



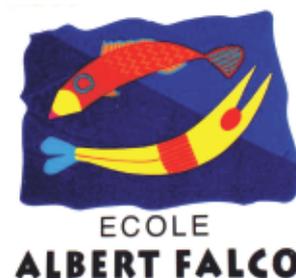
26



18



36



32



L'information en temps réel est désormais transmise via Facebook et l'application gratuite **Illiwap** (qr_code ci-contre).
Nous n'utiliserons plus les anciens canaux SMS ou mail.



photos de couverture

la commission info

nouvelles règles de circulation rue de Thann
boîte à objets vandalisée
travaux en régie (montage d'un hangar)
médaillon : logo expo art (par Mme B. ROST)



Chers concitoyens,

Dans ce nouveau numéro du *Tout Aspach*, vous découvrirez plusieurs articles consacrés aux travaux en cours ou récemment réalisés dans notre village.

Je souhaite ici remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, contribuent à la concrétisation de ces projets : habitants, conseillers municipaux, agents communaux et prestataires extérieurs. Grâce à votre implication, les choses avancent, parfois avec complexité, mais toujours avec détermination.

La sécurisation de la rue de Thann, notamment, est l'aboutissement de nombreuses réunions, d'expérimentations et de concertations. La commission dédiée a mené un travail de terrain rigoureux, et les échanges avec les riverains ont permis de co-construire des solutions adaptées. Si le chemin a parfois été semé d'embûches, le résultat est aujourd'hui à la hauteur des attentes.

Cependant, ces aménagements suscitent aussi des réactions vives. Nos élus et agents ont été confrontés à des comportements inacceptables : insultes, menaces, gestes déplacés. À cela s'ajoute une recrudescence d'excès de vitesse, parfois plus marqués qu'auparavant. Ces dérives sont préoccupantes, mais ne doivent pas nous faire renoncer. De manière générale, nous constatons tout de même une baisse de la vitesse, moins de bruit, et une circulation plus fluide — en particulier pour ceux qui doivent tourner à gauche et patienter au milieu de la chaussée.

Ces aménagements ne porteront pleinement leurs fruits que si chacun respecte les règles. Nous avons volontairement écarté l'option des plateaux ralentisseurs systématiques, qui auraient représenté un investissement lourd de près de 2 millions d'euros, préférant une approche plus raisonnée.

Heureusement, nombreux sont les habitants à nous faire part de leur satisfaction et à encourager la finalisation de ces aménagements. Ces retours positifs sont précieux et nous motivent à poursuivre nos efforts.

Concernant la rue des Jardins, les travaux ont pu reprendre leur cours après quelques interruptions. Grâce à la mobilisation de nos représentants au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, la décision a été prise de remplacer la canalisation vétuste, ce qui a entraîné un prolongement du chantier ainsi que des perturbations temporaires de la circulation. Le revêtement actuel peut sembler moins stable, mais il s'agit d'une situation transitoire.

Je remercie sincèrement les riverains de la rue des Jardins et de la rue de la Litten pour leur patience et leur compréhension. Nous sommes conscients des désagréments occasionnés, notamment en termes d'accessibilité, et restons à votre écoute pour toute remarque ou difficulté rencontrée.

Des travaux ont également été réalisés dans le parc de loisirs, sur l'ancien terrain de football. Suite à une proposition d'habitants, un espace canin a été aménagé, permettant à nos compagnons à quatre pattes de profiter librement d'un espace clos et sécurisé. Ce lieu évoluera encore, avec l'ajout progressif d'équipements.

Par contre, notre boîte à objets installée pour favoriser les échanges entre habitants a malheureusement été dégradée. Nous l'avons fermée temporairement. Je tiens à remercier les bénévoles qui donnent de leur temps pour la remettre en ordre et l'entretenir. Grâce à eux, ce lieu de partage pourra continuer d'exister.

Enfin, quelques mots sur notre école. Afin d'offrir à nos enfants et à l'équipe enseignante un cadre accueillant, des travaux ont été menés cet été par nos agents et saisonniers : rafraîchissement des peintures, réaménagement de salles, et prochainement le remplacement des huisseries du sas d'entrée, prévu durant les congés d'automne.

Je souhaite à tous nos écoliers, collégiens, lycéens et étudiants une excellente année scolaire, ainsi qu'à toute l'équipe éducative et à notre nouvelle directrice.

Bel automne à tous et au plaisir de vous retrouver.

Fabien Schoenig

le mot du Maire



Inscription pour recevoir la version imprimée de Tout Aspach



Retrouvez tous les bulletins Tout Aspach sur le site communal en flashant ce QRcode.



place de l'Eglise
68130 Aspach

La Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Mardi 10h à 11h45
17h à 20h

Jeudi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Vendredi de 13h30 à 15h30 jusqu'au 24/10 puis de 10h à 11h45

RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.

PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h
Prendre rendez-vous par téléphone

CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02
messagerie électronique : mairie@aspach.fr



SITE COMMUNAL

parole-aspach.fr

PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site ants.gouv.fr
Trouvez les créneaux horaires et les lieux sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>



Autres infos

DÉCHÈTERIES D'ALTKIRCH, ILLFURTH, WALDIGHOFFEN

Horaires d'ouverture à compter du 1er janvier 2023

du lundi au vendredi * : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
samedi : de 9h à 18h en continu

* Illfurth : fermé le mardi

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

Plus d'infos ici : <https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/decheteries.htm>

Horaires
déchèteries



En raison d'un **mouvement national de grève des pharmaciens d'officine** à partir du **mardi 1er juillet 2025**, nous ne sommes pas en mesure de vous indiquer la pharmacie de garde la plus proche.

Nous vous invitons à consulter en ligne le **3237.fr** ou à **composer le 3237** depuis votre téléphone (numéro surtaxé).



Vous pouvez également contacter le commissariat de police ou la gendarmerie la plus proche de chez vous pour connaître les pharmacies de garde.

Merci pour votre compréhension.

Plus d'informations sur la mobilisation : www.mobilisationpharmaciens.com



Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.

Allô Urgences

Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Gendarmerie : 17
 Veolia : 0969 323 554
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068
 Urgence Sécurité Gaz (GRDF) 24h/24 : 0800 47 33 33
 Communauté de communes* : 03 89 08 36 20
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217
 Allô Service Public : 39 39
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

* la CCS n'est plus compétente pour l'éclairage public, pour une demande ou signalement à ce sujet veuillez contacter la mairie.

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	10 rue de l'ill	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	PORTE D'ALSACE	40e rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	23 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	1 rue d'Alsace	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	6 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.



retrouvez les pharmacies de garde sur pharma68.fr/gardes.php



Comptes-rendus de séances du conseil municipal

SÉANCE DU 4 MARS 2025

Le conseil municipal, convoqué le 27 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire en date du 4 mars 2025 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Flavian BADELET, Françoise MAY, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ et Frédéric FREYBURGER, conseillers municipaux.

Excusés : Géraldine COGNARD-GROSS qui donne procuration à Céline STEVANOVIC, Sandrine JOLY qui donne procuration à Alain WOLF, Juan-Carlos RODRIGUEZ.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Débat d'orientation budgétaire
5. Protection sociale complémentaire
6. Poste d'agent d'entretien
7. Création de poste
8. Frelon asiatique
9. Tour Alsace 2025
10. Compte-rendu des commissions communales
11. Compte-rendu des commissions intercommunales
12. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents – l'envoi devra se faire plus tôt.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

La liste des autorisations d'urbanisme est présentée aux conseillers.

4. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte administratif 2024.

En ce qui concerne le chantier Rue des Jardins, l'entreprise a pris un peu de retard, mais les coûts sont maîtrisés pour le moment.

Une ouverture de classe de maternelle est prévue à la rentrée, il est proposé d'embaucher une ATSEM en CDD.

Le tableau des travaux 2025 est présenté, la commission des finances étudiera le budget le 18 mars prochain.

5. Protection sociale complémentaire – approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance

Protection sociale complémentaire – approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance

Lors de la séance du conseil municipal d'ASPACH en date du 28 janvier 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le conseil municipal. collectivité territoriale

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention

de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025. La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1er janvier 2026. Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le conseil municipal d'ASPACH :

- Décide d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.
- Décide de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.
- Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

6. Poste d'agent d'entretien

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'arrêté de nomination de Madame Lorada GOETZ a été signé.

7. Création de poste - accroissement temporaire de l'activité durant la période estivale

Délibération portant création de deux emplois temporaires d'agent technique à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité

Objet : Création de deux emplois temporaires d'agent technique

L'organe délibérant,
Sur rapport de l'autorité territoriale,
Considérant qu'il convient de procéder à la création de deux emplois temporaires d'agent technique relevant du grade d'agent technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35è), en raison d'un accroissement temporaire d'activité ;
Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

octobre 2025

Decide

Article 1er : Du 1er mai au 30 septembre 2025, deux emplois temporaires d'adjoint technique relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures zéro minutes (soit 35/35èmes), sont créés au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : La rémunération mensuelle sera calculée sur la base de l'indice brut 367 indice majoré 366.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement de deux agents contractuels sur ces emplois temporaires et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

8. Frelon asiatique

Monsieur le Maire informe les conseillers que quinze pièges ont été acquis par la commune. Une douzaine de volontaires va s'occuper des pièges à frelons asiatiques à pattes jaunes. La mairie en placera également dans le jardin des libellules où un nid avait été détruit en 2024.

Le piégeage se fait entre le 1er mars et le 31 mai, le but étant de piéger les reines fondatrices afin d'éviter la construction de nids primaires.

Un appât sera placé à l'intérieur du piège (1/3 bière brune, 1/3 vin blanc, 1/3 sirop de fruits rouges).

Une fiche piègeur permettra au référent de suivre l'évolution des captures.

Chaque volontaire signe une fiche d'engagement pour le piégeage de printemps des fondatrices.

9. Tour Alsace 2025

Le maire donne lecture d'un courrier dans lequel la commune est informée du passage de l'étape 5 le dimanche 3 août prochain.

Après discussion et délibération, les conseillers décident de demander aux organisateurs de la course d'emprunter la déviation d'ASPACH, au motif que des travaux de sécurisation seront en cours à cette période, et que la période estivale ne garantit pas la mise à disposition de bénévoles sur le ban de la commune.

10. Compte-rendu des commissions communales

Dominique STOESEL : commission de l'information
Le prochain Tout Aspach est en cours de rédaction.

Dominique STOESEL : commission des finances
La commission des finances se réunira le 18 mars prochain pour préparer le budget.

Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires :
Merci à Serge STIMPFLING pour la botte de paille déposée à l'école.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :
- 14 artistes aspachois ont participé à la réunion la semaine dernière ; une exposition sera organisée fin d'année.
- Thé dansant : la pétanque et l'UNC sont intéressés pour s'occuper de la buvette.
- Prochaine réunion avec la pétanque pour l'installation de 6 nouveaux terrains.
- 18 mars : réunion avec La Poste pour le déploiement de la démarche de numérotation des rues. Après délibération l'unanimité des conseillers décide de conserver la Rue de

Thann en appliquant la numérotation métrique.
- 26 avril : chantier participatif.
- Divers talus en cours de réaménagement.
- En cours : panneaux d'affichage pour les associations.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité
- Date à définir pour la prochaine commission sécurité route.
- Implantation du giratoire en cours.
- Prémarquage du chaussidou.
- Les écluses seront réinstallées prochainement.
- Quartier Olympe : voir la priorité des trois accès.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine
- Merci à Serge STIMPFLING pour sa disponibilité lors du déchargement des pièces détachées du hangar à l'atelier. Le montage se fera d'ici un mois, appel aux conseillers pour leur aide à ce moment.

11. Compte-rendu des commissions intercommunales

CC Sundgau : PLUI – Dominique STOESSEL, Régis BRAND et Flavian BADELET ont assisté à la réunion du COPIL. Ce dossier prendra plus de temps à aboutir car un recours a été déposé.

CCS : Monsieur le maire présente le film promotionnel "Une journée dans le Sundgau"

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2025

Le conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire en date du 1er avril 2025 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Flavian BADELET, Françoise MAY, Juan-Carlos RODRIGUEZ, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers municipaux.

Excusés : Céline STEVANOVIC qui donne procuration à Fabien SCHOENIG, Salomé REICHLIN qui donne procuration à Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Compte administratif 2024
5. Compte de gestion 2024
6. Budget primitif 2025
7. Renouvellement du bureau de l'association foncière
8. Poste d'agent d'entretien
9. Compte-rendu des commissions communales
10. Compte-rendu des commissions intercommunales
11. Divers

12. Divers

Mme Françoise MAY demande si la commune a reçu des nouvelles du (des) renard(s). Monsieur le Maire répond que personne ne l'a signalé depuis plusieurs semaines. Le louveter qui était chargé de sa capture n'a pas fait de retour non plus.

Monsieur Fabien SCHOENIG signale que le cône qui a été déposé rue de la Croix Rouge l'a été par les habitants car il y avait un nid de poule dans la chaussée et lorsque les véhicules passaient dedans cela créait des nuisances sonores.

Les membres du conseil demandent des nouvelles de l'avancement des travaux de la rue des Jardins. Les adjoints et le maire expliquent que les travaux ont pris du retard à cause de nombreux tuyaux mal (ou pas) répertoriés qu'il a fallu enlever ou prendre en compte dans les manœuvres. De plus, l'é étroitesse de la rue impose de réaliser certains travaux sans les grosses machines. Mais le maire se veut rassurant quant aux représentations du théâtre en français, qui auront lieu de fin mars à mi-avril. Les entreprises sont prévenues et feront en sorte que le foyer soit accessible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h55.

1. Désignation du secrétaire de séance

Angélique LIDY est désignée secrétaire de séance, assistée par Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le point 4 de la commission cadre de vie (point 10 – compte rendu des commissions communales) est modifié comme suit : Il est décidé de conserver la Rue de Thann en appliquant la numérotation métrique. Le reste du procès-verbal de la séance du 04 mars 2025 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

La liste des autorisations d'urbanisme est présentée aux conseillers.

4. Approbation du CA 2024

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2024.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investis. en 2023 (compte 1068)	Dépenses 2024	Recettes 2024	RESULTAT 2024	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
FONCTIONNEMENT	364 122,85	67 259,35	756 099,20	809 948,26	53 849,06	350 712,56
INVESTISSEMENT	- 37 159,35		168 810,67	111 485,66	- 57 325,01	-94 484,36
TOTAL	326 963,50	67 259,35	924 909,87	921 433,92	- 3 475,95	256 228,20

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
 Après délibération, le compte administratif 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

Dépenses :

17 000.-€ au compte 2031 – frais d'études, chapitre 20
 31 000.-€ au compte 2152 – instal de voirie, chapitre 21
 9 800.-€ au compte 2156 – autre matériel, outillage incendie, chapitre 21
 15 000.-€ au compte 21758 – autres inst., matériel, outil technique, chapitre 21
 8 200.-€ au compte 2313 – constructions, chapitre 23
 671 800.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn., chapitre 23

Total : 752 800.- €

Recettes :

684 000.-€ au compte 1641 – emprunt, chapitre 16

Total : 684 000.- €

5. Approbation du compte de gestion 2024

Le conseil municipal,
 Après s'être fait présenter le budget primitif 2024, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
 Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
 Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2025.

Après délibération, le budget primitif 2025 est approuvé à l'unanimité (annexe 1 en fin de CR).

a) Vote du taux des taxes

L'unanimité des conseillers décide de voter les taux proposés (annexe 2).

b) Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH,
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 350 712,56 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 163 284,36 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;
 187 428,20 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

7. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut renouveler le bureau de l'Association Foncière d'ASPACH.
 À l'unanimité des membres présents, les conseillers décident de nommer les membres suivants :

Titulaires :	Suppléants :
Régis BRAND	Céline STEVANOVIC
Sabine SCHURCH	Françoise MAY
Benoît REICHLIN	

Les membres proposés par la Chambre d'Agriculture seront présentés dès que la commune en aura connaissance.

8. Création de poste - accroissement temporaire de l'activité

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un des agents d'entretien a démissionné.

Dans l'attente d'un recrutement sur le poste, il propose de créer un poste temporaire d'agent technique à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité,

Objet : Création d'un poste d'agent d'entretien

L'organe délibérant,
Sur rapport de l'autorité territoriale,

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi d'agent d'entretien relevant du grade d'agent technique, en raison d'un accroissement temporaire d'activité ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1er : Du 14 avril au 31 mai 2025, un emploi temporaire d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique territorial est créé au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Durée de travail hebdomadaire : 9h30

Article 2 : Du 1er au 30 juin 2025, un emploi temporaire d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique territorial est créé au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Durée de travail hebdomadaire : 12h30

Article 3 : Du 1er juillet au 31 août 2025, un emploi temporaire d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique territorial est créé au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Durée de travail hebdomadaire : 4h30

Article 4 : La rémunération mensuelle sera calculée sur la base de l'indice brut 367 indice majoré 366.

Article 5 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur ces emplois temporaires et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

9. Compte-rendu des commissions communales

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Samedi prochain, le matin, rendez-vous à la Réserve Communale avec Ramazan COBAN pour réparer la toiture.

- Samedi 12 avril, rendez-vous avec Frédéric FREYBURGER pour terminer les travaux (réparation de la gouttière).

- Semaine 16 : montage du hangar dans la cour de l'atelier avec Ramazan COBAN et Olivier WATEL.

- La déclaration pour le dossier des 3 libellules a été remplie sur internet. Il s'agit d'une auto évaluation qui pourra être contrôlée. L'objectif est de conserver notre classement en 3 libellules.

Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires

- Le recrutement pour un agent d'entretien est en cours.

- Confirmation d'une ouverture de classe à la rentrée (maternelle).

- Les huisseries seront remplacées dans le bureau de la directrice et la dernière salle de classe durant les vacances d'avril.

- Conseil d'école : présentation du projet des classes, basé

sur la santé, les activités physiques et le bien-être mental.

- Sorties de fin d'année : Parc du Petit Prince pour les maternelles, zoo à Mulhouse et randonnée dans les Vosges pour les élémentaires.

- L'opération fromage a généré un bénéfice de 1 112,-€, l'école remercie les participants.

- La kermesse aura lieu le 13 juin prochain, des jeux et le goûter auront lieu durant le temps scolaire.

Dominique STOESSEL : commission de l'information

- Le Tout Aspach est en cours d'impression.

- Une lettre intermédiaire sera distribuée la semaine prochaine, annonçant la journée citoyenne du 26 avril.

- La société MJB viendra prendre les mesures des stores pour l'école élémentaire la semaine prochaine.

10. Compte-rendu des commissions intercommunales

SIASA : Madame LIDY fait le compte-rendu de la réunion du 19 mars ; le budget a été voté, avec une prévision de 150 000.-€ pour un bâtiment modulaire qui sera installé devant le COSEC (il permettra d'organiser des goûters, des réunions et stocker les archives du SIASA).

Une campagne de recrutement pour une secrétaire (10 heures hebdo) est lancée.

CC Sundgau : le vote du budget aura lieu le 10 avril prochain.

SIAEP : une réunion aura lieu demain.

11. Divers

Dans le cadre de la renumérotation de la rue de Thann, il est proposé de créer et nommer une impasse à l'entrée du village (côté Altkirch), le nom retenu à l'unanimité est Impasse des Mésanges.

Au vu de la localisation des entrées de propriété, il est également proposé de modifier les adresses du 17 route de Thann, entrée dans la rue des jardins et des deux maisons situées allée Apollon (à vérifier la faisabilité avec la copropriété du quartier des Olympes).

Le chemin rural situé rue de l'Espérance a été refait par un paysagiste à la demande d'un habitant de la rue. Il était convenu que la mairie participe aux travaux à hauteur de 500 euros. Cet habitant a proposé que cette somme soit versée sous forme de subvention exceptionnelle à l'AGS plutôt que de lui rembourser la somme. Les conseillers présents ont voté pour avec 12 voix et 1 abstention.

Il est proposé au conseil municipal d'acquiescer à une banderole de soutien à Cécile Kohler, retenue en otage en Iran depuis 2022, pour la somme de 34 €, proposition approuvée à l'unanimité. Il reste à définir le lieu d'affichage de la banderole.

Un habitant a fait remarquer que la mairie n'avait pas affiché le permis de construire pour le hangar qui sera monté devant l'atelier communal. Il s'agit effectivement d'un oubli, qui sera corrigé dès le lendemain du conseil.

La parcelle de terrain sur laquelle se situe la grange rue du 26 novembre a été cadastrée et bornée. Elle peut donc être mise en vente pour un montant estimé d'environ 60 000 €. Le sujet sera rediscuté lors du prochain conseil municipal.

Monsieur STOESEL Dominique informe les conseillers qu'une prochaine rencontre communale concernant le PLUI aura lieu le 06 mai prochain en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h05.

annexe 1

	<i>REPORTS de 2024</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>VOTE DU C.M.</i>
Fonctionnement			
Dépenses		992 484,99	992 484,99
Recettes		992 484,99	992 484,99
Investissement			
Dépenses	752 800,00	388 567,56	1 141 367,56
Recettes	684 000,00	457 367,56	1 141 367,56
TOTAL			
Dépenses	752 800,00	1 381 052,55	2 133 852,55
Recettes	684 000,00	1 449 852,55	2 133 852,55

Libellés	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
Taxe fonc/prop.bâtie	1 256 000,00	24,65 %	309 604,00
Taxe fonc/pr.non bat	21 600,00	75,53 %	16 314,48
Taxe d'habitation résid. secondaires	29 100,00	16,36%	4 760,76
TOTAL			330 679,24

annexe 2

SÉANCE DU 20 MAI 2025

Le conseil municipal, convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire en date du 20 mai 2025 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SC-HOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Françoise MAY, Juan-Carlos RODRIGUEZ, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers municipaux.

Juan-Carlos RODRIGUEZ quitte la séance à 22h00.

Excusés : Flavian BADELET qui donne procuration à Frédéric FREYBURGER, Sandrine JOLY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC et Salomé REICHLIN qui donne procuration à Julie SCHÖPPERLÉ.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour – accepté à l'unanimité – point 9

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Travaux Rue des Jardins
5. Validation des changements de la numérotation
6. Signature de la convention territoriale globale (CTG) à conclure avec la CAF
7. Convention de participation aux charges – CCS
8. Convention de transfert de gestion de la RD466

9. Cession de la grange Rue du 26 novembre
10. Compte-rendu des commissions communales
11. Compte-rendu des commissions intercommunales
12. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Angélique LIDY est désignée secrétaire de séance, assistée par Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le point 4 de la séance du 1er avril est modifié comme suit : construction au lieu de constriction, et le 2è dépense est remplacée par recette. Le reste du procès-verbal de la séance du 1er avril 2025 n'appelant aucune autre observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

La liste des autorisations d'urbanisme et des DIA est présentée aux conseillers.

4. Travaux Rue des Jardins

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement des travaux. La canalisation d'eau potable sera finalement remplacée, ce qui décalera les travaux de voirie de quelques semaines.

Suite à une observation de la préfecture, il convient de compléter la délibération prise en date du 10 septembre dernier portant attribution du marché :

L'unanimité des membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tout acte y afférent, y compris les documents relatifs au bureau d'étude COCY-CLIQUE.

5. Validation des changements de la numérotation

Dénomination et numérotation des voies communales et privées :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentées au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Charge M. le Maire Fabien SCHOENIG, de procéder à l'enregistrement des changements apportés au dossier de l'adressage et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Adopte les dénominations suivantes :
 - Création de l'impasse des Mésanges.
 - Changement de nom de la rue du Forstweg vers Chemin du Forstweg.

6. Signature de la convention territoriale globale (CTG) à conclure avec la CAF

Signature de la nouvelle convention territoriale globale à conclure avec la CAF :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau s'est engagée depuis 2021 dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à travers la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une démarche partenariale entre la collectivité et la CAF. Elle vise à proposer une offre de service complète en adéquation avec les besoins du territoire et les habitants.

Cette offre s'articule autour des différentes missions de la CAF notamment autour de l'accompagnement des familles (versement des prestations, aides aux équipements petite enfance, enfance, jeunesse, lien social entre les habitants et soutien à la parentalité, accès aux droits...).

La CTG signée de 2021 à 2024 a pris fin et son renouvellement est prévu sur la période de 2025 à 2029.

Suite à la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire, les partenaires (CAF - MSA- CCS et autres acteurs de terrain) ont élaboré conjointement un plan d'actions pluriannuel pour le renouvellement de cette convention.

Ainsi la CTG permet de mobiliser toutes les ressources du territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions dans

les politiques publiques mises en œuvre en direction des citoyens.

En signant la CTG, la Communauté de Communes et les autres acteurs en fonction de leurs compétences, bénéficient de moyens humains, techniques et financiers renforcés pour offrir plus de services de proximité aux familles.

Le plan d'action se décline sur trois axes et comporte 12 fiches actions :

Les trois axes retenus sont :

- Axe 1 : Se lier, se relier pour mieux relayer.

Objectif : créer un réseau solide entre les acteurs du territoire pour améliorer la communication et la coopération.

- Axe 2 : Renforcer les services aux familles sur le territoire

Objectif : améliorer l'accès et la qualité des services destinés aux familles.

- Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des professionnels PEEJ

Objectif : soutenir les professionnels travaillant avec les enfants et les jeunes pour améliorer la qualité de leurs interventions.

Pour chaque axe plusieurs actions ont été définies :

Pour l'axe 1 :

- Action 1 : Repérer/Orienter les difficultés

- Action 2 : renforcer le lien social pour bien vivre ensemble dans le Sundgau

- Action 3 : consolider le Réseau Parentalité

Pour l'axe 2 :

- Action 4 : Bouge dans le Sundgau : Propositions en faveur des Ados

- Action 5 : Stratégie d'accueil du jeune enfant sur le territoire

- Action 6 : Consolider l'Offre d'accueil périscolaire

- Action 7 : Guider et soutenir les jeunes dans leur parcours

- Action 8 : Soutenir les parents sundgauviens

Pour l'axe 3 :

- Action 9 : Innover et adapter les accueils aux enjeux actuels

- Action 10 : Promotion des métiers de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse

- Action 11 : Faire connaître et structurer la CTG

Chaque action est déclinée en « fiche action » rédigée sur la base du diagnostic partagé, reprenant les enjeux, le descriptif de l'action, les partenaires mobilisables et le calendrier.

Des référents pilotes (les chargés de coopération CTG) veilleront à la mise en œuvre des actions en lien avec des partenaires. Des indicateurs seront identifiés afin de permettre une évaluation permanente du dispositif.

Éléments budgétaires

L'aide financière de la CAF reste identique à celle de la 1ère CTG.

Les montants ci-dessous concernent les aides perçues en 2024 par les organismes gestionnaires de services ou de structures, destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles pour l'ensemble du territoire (CCS et autres opérateurs).

Prestation de service 1 090 000,00 €

Bonus Territoire 765 000,00 €

Chargés de Coopération 74 400,00 €

Suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) validée à l'unanimité par le conseil du 27 février 2025, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sollicite l'engagement de tous les maires de la CCS pour la signature de cette convention.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

7. Convention de participation aux charges – CCS

Ce point est ajourné, car il manque encore des informations.

8. Convention de transfert de gestion de la RD466

Une réunion a eu lieu le 12 mai dernier avec la CEA, au sujet de la rétrocession de la RD466.

Le tronçon de la route devant la mairie devrait être repris cet été.

Les travaux de sécurisation se poursuivent en attendant.

Les arrêts de bus seront mis aux normes l'année prochaine.

9. Cession de la grange Rue du 26 novembre

Comme cela a déjà été évoqué, Monsieur le Maire propose aux conseillers de vendre la grange Rue du 26 Novembre.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la cession du bien sis Rue du 26 Novembre, cadastré section E n°1293/816 et 1290/420 (en attente du nouveau procès-verbal d'arpentage du géomètre) pour la somme de 60 000.-€.

- Décide de mettre une annonce sur Le Bon Coin.

- Dit que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire.

- Autorise le Maire à entamer la procédure avec le futur acquéreur (promesse de vente).

Une délibération complémentaire sera prise dès que le nouveau procès-verbal d'arpentage parviendra en mairie.

10. Compte-rendu des commissions communales

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Réserve communale : la toiture et la gouttière ont été réparées en deux samedi matin de travail à 2 et 4 personnes (ouvriers et membres du conseil municipal).

- Le hangar dans la cour de l'atelier a été monté en 3 jours de travail à 3 personnes (ouvriers et membre du conseil municipal).

Merci à ceux qui se sont investis dans ces travaux.

Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires

- Le nouvel agent d'entretien recruté mi-avril donne entière satisfaction à l'école et à la mairie.

- Il n'y aura pas de repas à la kermesse de l'école pour la 2^e fois (jeux et goûter durant le temps scolaire).

- La commune a répondu à un appel à projet auprès de la Région Grand Est – école dehors et ses bienfaits sur la santé (projet d'aménagement de l'espace enherbé de la cour de l'école élémentaire en espace pour faire classe dehors)

- Le périscolaire souhaiterait créer un lien intergénérationnel avec les personnes âgées.

Dominique STOESEL : commission de l'information

- Les stores ont été commandés.

- Les entreprises UNAFERM et HARTMANN BOIS se sont rendues à l'école pour l'organisation des travaux du sas d'entrée.

Dominique STOESEL : commission de l'urbanisme

- Réunion avec le bureau étude la semaine dernière à la mairie ; rien ne sera acté avant les prochaines élections municipales. Le prochain COPIL aura lieu en septembre. Pour le moment, aucune des parcelles n'a été déclassée. Le rendez-vous sur place a permis au bureau d'étude de voir les terrains en réalité (et non juste sur un plan). La commune avait encore 3 ha potentiel de constructibilité selon le SCOT.

- Régis BRAND trouve injuste que des terrains vont être dévalorisés, passant de la zone constructible à la zone non constructible.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- L'exposition des artistes aura lieu les 4 et 5 octobre prochain. Une réunion de préparation est programmée le 24 juin.

- Lors de la cérémonie du 8 mai, plusieurs UNC étaient représentées.

- Il n'y aura pas de marche solidaire cette année.

- Le thé dansant se déroulera le 16 novembre prochain. Une réunion est organisée le 10 juin prochain avec la Pétanque et l'UNC.

- La journée citoyenne – chantier participatif du 26 avril a réuni une vingtaine de personnes.

- Une convention pour la création de 6 nouveaux terrains de pétanque est en cours de rédaction.

- 18 mars : réunion avec la Poste pour le déploiement de la démarche de numérotation des rues. Après délibération l'unanimité des conseillers décide de conserver la Rue de Thann en appliquant la numérotation métrique.

- Renumerotation des rues du village : échéance au 1er octobre 2025. Un courrier d'information sera distribué courant juin aux personnes concernées, expliquant aux habitants les modalités.

- Des devis sont en cours pour les plaques.

- Suite à la constatation de vols et dégradations en tout genre, une plainte sera déposée à la gendarmerie.

- Merci à Thierry BOURGOIN, aux agents communaux et à Monique pour leur implication dans l'embellissement du village.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité

- La commission de sécurité se réunira le 17 juin prochain à 19h00. Le groupe de travail sera invité à rejoindre la réunion à 20h00.

- Ont été implantés : le giratoire, le chaussidou, les places de parking et une partie des passages piétons.

- Les écluses côté « Steiga » seront remises en place dès que la météo le permettra.

- En ce qui concerne l'écluse côté Altkirch, des discussions sont toujours en cours avec la mairie d'Altkirch.

- Un courrier sera adressé au propriétaire du véhicule stationnant à proximité de l'intersection Route de Thann/ Rue des Carrières.

11. Compte-rendu des commissions intercommunales

CC Sundgau : dans le cadre de la charte Natura 2000, la CCS organise une sortie à FISLIS avec l'ONF, dans le cadre de l'évènement « Explore ton Jura ».

12. Divers

Pas de point divers soulevé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h40.

SÉANCE DU 1ER JUILLET 2025

Le conseil municipal, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire en date du 1er juillet 2025 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SC-HOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Flavian BADELET, Françoise MAY Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers municipaux.

Frédéric FREYBURGER quitte la séance à 21h45.

Françoise MAY quitte la séance à 22h00.

Excusés : Régis BRAND, Juan-Carlos RODRIGUEZ qui donne procuration à Françoise MAY, Sandrine JOLY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC.

Dominique STOESSEL propose aux conseillers d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Huguette SCHOENIG qui a longuement œuvré au sein du conseil de fabrique de l'église d'ASPACH.

Monsieur le Maire remercie les personnes pour leur présence, leurs mots à l'occasion du décès de sa maman.

Il souhaite ensuite la bienvenue aux conseillers municipaux et leur donne lecture de l'ordre du jour. Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour – accepté à l'unanimité – point 4.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Convention de dérogation à la règle de réciprocité
5. Convention de participation aux charges – CCS
6. Création de poste ATSEM
7. Compte-rendu des commissions communales
8. Compte-rendu des commissions intercommunales
9. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

La liste des autorisations d'urbanisme et des DIA est présentée aux conseillers.

4. Dérogation à la règle de réciprocité

Cette règle impose un recul des constructions des tiers vis-à-vis des bâtiments d'élevage et aux annexes d'une exploitation d'élevage soumise à la réglementation des installations classées.

Dans le cadre de la vente de la grange sise Rue du 26 Novembre, Monsieur le Maire informe les conseillers que l'article L111-3 du code rural énonce un principe général de réciprocité en matière d'exigence de distance entre bâtiment d'élevage et habitations occupées par des tiers.

Il est possible de déroger à cette règle des 100 mètres en signant un acte d'engagement entre les deux parties.

L'unanimité des conseillers autorisent Monsieur le Maire à signer cet acte avec Monsieur Serge STIMPFLING.

5. Convention de participation aux charges – CCS

Monsieur le Maire et Angélique LIDY ont rencontré les responsables du service périscolaire lundi dernier pour évoquer la convention que la commune doit signer avec la CCS (Communauté de Communes Sundgau) au sujet de la participation de la CCS aux charges du périscolaire d'ASPACH.

En effet, en 2016, lorsque la compétence de la petite enfance a été confiée à la CCS, la convention signée prévoyait que la CCS verserait une redevance annuelle de 7 000.-€ à la commune pour l'occupation du périscolaire (84,47m²), de la salle de motricité (112,55m²), du bureau (11,81m²) et de la cour de la maternelle.

La CCS procède au remboursement annuel des charges de l'ATSEM qui est mise à disposition du service périscolaire, selon un état des heures réelles.

Depuis ces dernières années, l'occupation des locaux s'est étendue au couloir et sas d'entrée de l'école maternelle (79,44m²), aux sanitaires, à la salle de sieste (36,71m²), à la salle polyvalente (265,50m²) et à la cour de l'école élémentaire.

Le périscolaire utilise également la machine à laver et le sèche-linge de l'école maternelle à raison de 5 fois par semaine.

La commune a constaté une augmentation significative des charges d'énergie (chauffage et électricité) et d'eau.

Un calcul des charges du 1er avril 2016 au 31 décembre 2024 a été soumis à la CCS, en tenant compte du temps d'utilisation des locaux du périscolaire par apport au temps scolaire (les locaux doivent être chauffés les mercredis et durant les vacances s'ils sont utilisés, de même que l'amplitude de chauffe durant la période scolaire est accrue (7h00 à 19h30). L'utilisation du four et du lave-vaisselle est propre au périscolaire, ce qui engendre des consommations d'électricité et d'eau beaucoup plus importantes.

La CCS propose à la commune de s'acquitter d'une redevance unique comprenant la redevance de location et les charges (eau, électricité, chauffage).

Il convient à la commune d'estimer un montant forfaitaire en corrélation avec les charges supportées du fait de l'utilisation des locaux par le périscolaire, comme dans les autres communes accueillant ce service.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé de fixer un montant forfaitaire annuel de 15 000.-€ (qui comprend la redevance d'occupation des locaux partagés, ainsi que les charges (électricité, chauffage et eau).

Les charges de l'ATSEM seront facturées à part selon le relevé d'heures annuel fourni par la CCS.

La convention sera signée pour une période de 3 ans à effet au 1er janvier 2025.

À l'issue, un réajustement de la participation de la CCS sera effectué et une nouvelle convention sera signée.

6. Création de poste ATSEM

Au vu de l'ouverture de classe à la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose de créer un poste temporaire d'ATSEM pour une durée d'un an.

Après délibération, l'unanimité des conseillers présents décide de créer un poste temporaire d'ATSEM du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Article 1 : Durée de travail hebdomadaire : 22h18 (annualisé, soit 27h00 durant les périodes scolaires + 48h à répartir durant les vacances).

Article 2 : La rémunération mensuelle sera calculée sur la base de l'indice brut 368 indice majoré 367.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

7. Compte-rendu des commissions communales

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- Thé dansant : une réunion a eu lieu le 10 juin dernier avec l'UNC (la pétanque n'était pas présente).

- Exposition des artistes : la 2^e réunion a eu lieu le 24 juin dernier ; Sax'o Clock s'occupera de la collation, le vernissage se déroulera le dimanche à 10h00.

- Renumerotation des rues : tous les numéros ont été vérifiés, le courrier est en cours de rédaction ; devis des plaques à venir.

- Un prémarquage sur les boîtes aux lettres des riverains sera effectué en amont avant l'envoi des courriers explicatifs.

- Pourquoi tout le village n'a pas fait l'objet de la renumérotation ? On verra cela plus tard.

- Aucune nouvelle de la pétanque concernant les nouveaux terrains de pétanque.

- Une rampe de la MDA au terrain de foot va être réalisée en propre régie.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité

- La gendarmerie procédera à des contrôles de vitesse dans la commune.

- Réunion avec TRANSDEV et FLUO pour leur expliquer le fonctionnement du chaudiou et leur faire un rappel sur la vitesse dans le village.

- Relance de la CEA pour la réfection de la bande de roulement devant la mairie.

- Les arrêts de bus seront aménagés pour la prochaine rentrée scolaire.

- Il y aura des priorités à droite au niveau des intersections des arrêts de bus.

- On constate un ralentissement des automobilistes au niveau des passages piéton depuis la mise en place des balises.

- Il n'y aura pas de ligne médiane dans la traversée du village, sauf devant chez NONNINA où les bandes de rive ne seront pas matérialisées.

- La mairie d'ALTKIRCH sera relancée concernant la demande d'implantation de l'écluse à l'entrée d'ASPACH côté ALTKIRCH.

- Suite à l'intervention d'un riverain, ce dernier sera invité en

mairie au sujet des places de parking à proximité de sa propriété.

- L'écluse devant le 67, Route de Thann a été provisoirement enlevée le temps du marquage des bandes de rive. Un courrier sera adressé aux riverains.

Dominique STOESEL : commission de l'information

- Le radar de la mairie a été paramétré à 30 km/h, peu de monde respecte cette limitation de vitesse.

- Le prochain Tout Aspach paraîtra en septembre (rappel de tous les dispositifs mis en place).

- Illiwap : 617 abonnés (toujours en hausse).

- Le site internet de la commune est régulièrement consulté.

- Un devis concernant la téléphonie est en cours.

- Réflexion pour la mise en place de pare-soleil sur les fenêtres hautes de la salle de conseil.

- Les stores seront installés à l'école élémentaire les 7 et 8 juillet.

Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires

- Nous attendons la date de la réfection du sas d'entrée de l'école élémentaire (dernière tranche des travaux).

- Suite à l'ouverture de classe, différents travaux seront entrepris à l'école élémentaire en propre régie cet été : peinture, réorganisation des salles de classe.

- À la rentrée seront présents 109 élèves (34 en maternelle, 63 en élémentaire, 12 en ULIS) ; 3 nouveaux enseignants.

- Changement de la directrice : Madame WETZEL remplacera Madame MAURER.

- Le conseil d'école a eu lieu le 23 juin dernier.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Échange et vente de terrains Impasse de la Fontaine avec le propriétaire du 1, Impasse de la Fontaine, afin d'élargir la voirie communale : après délibération, il est proposé que la commune prenne en charge les frais de notaire relatif à l'échange (soit 550.-,€). L'acquéreur prendra à sa charge les frais de notaire découlant de la vente, ainsi que les frais d'arpentage.

Le prix de vente est fixé à 3 000.-€.

Une délibération sera prise lorsque l'arpentage aura été réalisé et que les nouveaux numéros de parcelles seront connus.

À l'issue, il conviendra de déclasser une parcelle privée de la commune afin de la verser dans le domaine public communal.

- Le 25 juin, la société ALVAREM a procédé à la réfection de la Rue de de la Forêt et de la Rue des Potiers.

- Les propriétaires du 7 Rue du 26 Novembre sont venus en mairie mardi dernier. La gendarmerie a dressé un constat de l'état des véhicules stationnés (épaves). Ces voitures doivent être évacuées dans un délai d'un mois, sous peine de poursuites. Ils se sont également engagés à tailler la haie qui dépasse de leur propriété.

- La canalisation AEP va être remplacée dans la Rue des Jardins. Le diamètre de la conduite va passer de 80 à 100 mm. La réglementation permet de réduire le nombre de poteaux incendie de la rue de 3 à 2. Mais il faudra les remplacer par des poteaux d'incendie neufs.

- Nouveau hangar de l'atelier communal : les gouttières ont été posées et raccordées à un système de récupération des eaux de pluie.

- La citerne incendie située en face du Clos de la Chapelle s'est déchirée. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance et de CITERNEO.

8. Compte-rendu des commissions intercommunales

CC Sundgau : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion :

- 98% des engagements ont été tenus.
- Le 8 juillet prochain : signature du plan herbe Sud Alsace – prairies vivantes et eaux préservées.
- Versement d'une aide exceptionnelle aux agriculteurs pour la lutte contre la fièvre catarrhale.
- Modification des tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif car les budgets doivent s'autofinancer.
- Reversement de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme Intercommunautaire du Sundgau et à la CEA .
- Le bâtiment de la gendarmerie d'Illfurth va être vendu à HHA.

9. Divers

- Les championnats de France cyclistes élite auront lieu dans le Sundgau en juin 2027.
- SLOW UP : ce projet vise à organiser des parcours à vélo sur des routes coupées à la circulation, ouvertes uniquement aux mobilités douces (vélo, marche, trottinette...), avec des animations festives en lien avec les associations locales et une mise en valeur du patrimoine local. ASPACH étant proposé pour l'itinéraire envisagé, une réunion aura lieu le 8 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h25.

Décès

02 avril 2025	OTTIÉ Jean
17 avril 2025	TASSET Rachel
29 avril 2025	CHRUSTEN Roger
15 mai 2025	REINSTETTELL Liliane
22 juin 2025	SCHOENIG Huguette
03 juillet 2025	PEDOTTI Véronique
21 septembre 2025	WEISS Bernadette



Toutes nos condoléances
aux familles en deuil.



ASPACH

OPÉRATION BROYAGE DE VOS VÉGÉTAUX

**SAMEDI 22 NOVEMBRE
DE 8 H 30 À 11 H 30**

Devant la Maison des Associations

GRATUIT - SUR INSCRIPTION

1. Apporter vos branchages à broyer - pas plus de 10 cm de diamètre
2. Repartez avec du broyat - pensez à apporter un contenant pour emporter votre broyat
3. Enrichissez le sol de votre jardin avec le broyat - guidés par les conseils du paysagiste et de la Maison de la Nature du Sundgau

Inscription souhaitée sur :
reduiremesdechets@cc-sundgau.fr
03 89 08 36 20



Opération financée par
la Communauté de communes Sundgau


Communauté de Communes
Sundgau

Sécurisation de la rue de Thann



LE CONSTAT

L'analyse des relevés du radar pédagogique "mairie" démontre que la problématique des excès de vitesse reste d'actualité.

mars - avril - mai 2025

90 409 véhicules soit 994 véhicules par jour
vitesse moyenne : 44 km/h
vitesse maximale : 105 km/h
nombre relevés supérieurs à 75 km/h : 151

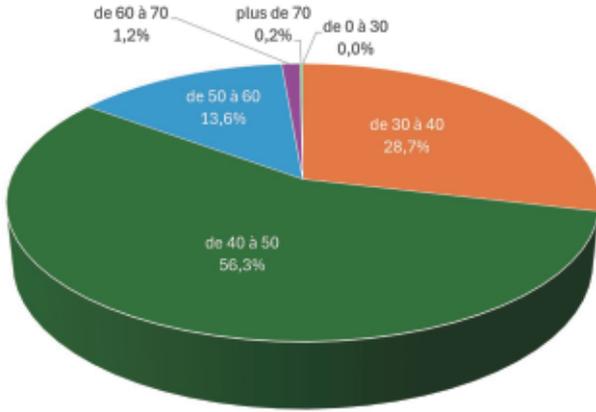
avant et après passage en



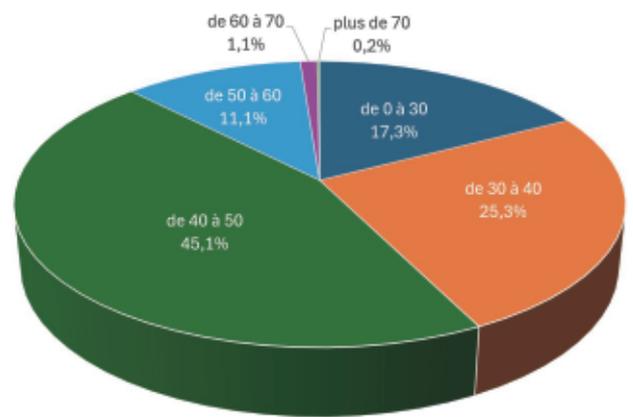
juin - juillet - août 2025

103 019 véhicules soit 1 120 véhicules par jour
vitesse moyenne : 39 km/h
vitesse maximale : 110 km/h
nombre relevés supérieurs à 75 km/h : 185

zone 50



zone 30



date	heure	vitesse (km/h)
13/04/2025	03:12	105
26/04/2025	00:25	104
07/05/2025	23:01	104
18/05/2025	02:19	103
21/03/2025	01:08	102
19/04/2025	20:31	99
19/04/2025	00:39	98
18/05/2025	03:48	98
24/05/2025	13:14	98
31/03/2025	23:48	97
23/03/2025	00:57	96
30/04/2025	19:27	96
31/05/2025	02:11	95
20/04/2025	01:01	94
02/05/2025	00:22	93
30/03/2025	00:40	92

Les très grands excès de vitesse n'ont pas lieu uniquement la nuit !

Détail, pour les deux périodes, des relevés supérieurs ou égaux à 90 km/h.

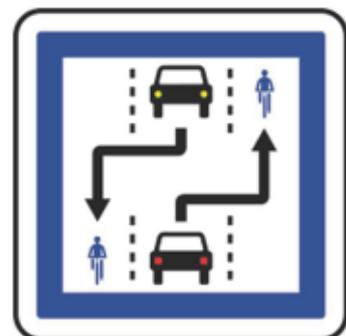
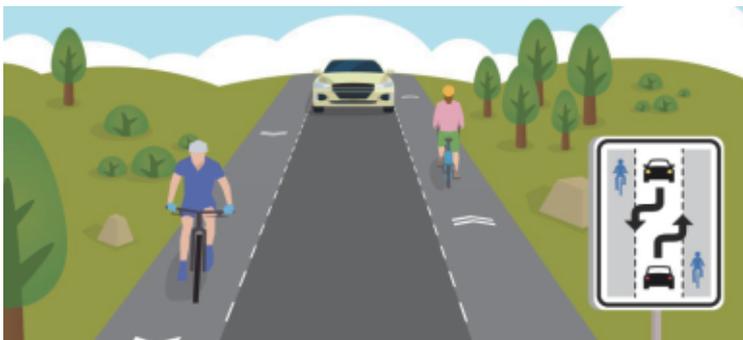
date	heure	vitesse (km/h)
29/07/2025	18:26	110
19/07/2025	20:45	106
04/06/2025	00:08	105
12/07/2025	17:19	104
19/08/2025	23:50	100
03/06/2025	01:21	99
09/07/2025	16:39	99
03/07/2025	22:46	94
16/08/2025	20:12	93
15/06/2025	23:55	93
27/07/2025	15:41	92
14/06/2025	02:12	91
04/08/2025	01:31	90
05/07/2025	17:30	90

RAPPEL

Chaucidou est un dispositif mis en place afin de partager la route, le principe est assez simple :

- Je circule sur la voie centrale
- Je me déporte en cas de croisement
- Cyclistes sont prioritaires

Les objectifs du Chaucidou sont de réduire la vitesse, favoriser l'usage du vélo et sécuriser les usagers dans leurs déplacements.



FINALISATION DE LA SÉCURISATION RUE DE THANN

Groupe de Travail réuni en juin 2025 et en septembre 2025 avec présence de la gendarmerie en plus du professionnel avec qui nous travaillons.

- Accord d'Altkirch pour réaliser sur son ban mais après le panneau ASPACH un test écluse pour encadrer les deux entrées de notre village – écluse simple avec passage cycle – à suivre.

- Pose du panneau PARTAGEONS LA ROUTE qui permet d'expliquer que la bande le long de la route est une bande de rive (à comprendre comme un élargissement du trottoir) et en aucun cas une voie cycle => automobiles et cycles **partagent** la route.

Pourquoi ? car la largeur de notre rue de Thann n'est pas uniforme et sur une bonne partie pas suffisante pour deux voies cycles.

- Des logos CYCLES et CHEVRONS vont être ajoutés afin de mieux guider les utilisateurs de la rue de Thann.

- Au moment de la réunion du Groupe de Travail en juin 2025, il a été préféré la pose des priorités à droite plutôt que des STOP en particulier aux intersections des deux arrêts de bus (pour éviter d'imposer des freinages systématiques).

Rappel : des plateaux avaient été proposés lors de l'étude initiale de sécurisation de la rue et nous n'avons pas pris cette option pour cause de budget et de projet inadapté – idem pour un feu tricolore de régulation pour les mêmes motifs.

- La zone de l'arrêt de bus Mairie va être finalisée quasi comme auparavant.

- Finalisation du marquage des écluses côté nord (Steige) comme auparavant.

- Les places de parking prévues avant le virage de la sortie ALTKIRCH qui ont été mises en place avec concertation des habitants ne sont finalement pas satisfaisantes ; de façon exceptionnelle nous allons les enlever, en conservant l'écluse a priori – le virage en sortie d'ALTKIRCH aux heures de pointes est jugé très pénible par les riverains (vitesse, bruit...) : à suivre.

- En plus des incivilités dans le village nous travaillons avec la Gendarmerie afin de collaborer pour un mieux vivre ensemble.

- Il est évident que si chaque habitant / citoyen roulait aux vitesses réglementaires, les riverains de la rue de Thann et les écoliers près de nos arrêts de bus pourraient savourer une meilleure qualité de vie. Mais c'est finalement tout le village qui pourrait bénéficier d'une qualité de vie plus agréable. Prenons tous nos responsabilités pour mieux vivre ensemble et protéger cette qualité de vie à laquelle nous tenons tous.

D'après vos retours, nous pouvons entrevoir une vitesse plus adaptée...

Nous sommes aux limites de ce que nous pouvons faire dans le budget dont nous disposons.

Pour conclure, sachez que certains habitants très véhéments et assez acerbes d'ASPACH ne souhaitent aucun aménagement du tout, et préfèrent finalement la vitesse aux aménagements de réduction de vitesse...

Il nous faut par ailleurs tenir compte du gabarit de différents modes de transport : bus, camions, engins agricoles, vélos, piétons, automobilistes, etc.

Tous nos dispositifs sont d'abord posés en test puis mis en place avec des solutions mobiles.

Il est impossible de faire un copier coller de ce que nous voyons dans les autres villages (rue de Thann longue, beaucoup de sorties de cours...).

Les pouvoirs de police du Maire doivent servir l'ensemble du village.

Ne rien faire sur ce sujet serait irresponsable.

À ce jour nous attendons des informations de la CEA au sujet du passage de la rue du domaine départemental à la commune...



ÉTAT DES LIEUX DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA RUE DE THANN : FOIRE AUX QUESTIONS

Objectif : réduction de la vitesse et dissuasion du transit.

Les nombreux excès de vitesse, dont certains dépassant les 100 km/h au milieu du village et en plein jour, constituent une source de danger et de nuisance contre lesquels nous devons lutter.

Pourquoi le choix du chaucidou ?

Du fait de l'impossibilité réglementaire de marquer une piste / voie cyclable sur toute la longueur de la Rue de Thann, nous décidons de l'implantation d'un chaucidou suivi d'une ZONE 30 aménagée

Si ce ne sont pas des voies pour les cyclistes mais des bandes de rives, ne serait-il pas opportun de hachurer l'intérieur des bandes de rives et d'apposer des panneaux appropriés **PARTAGEONS LA ROUTE** ?

Ces travaux sont planifiés ou en cours au moment où vous lisez cet article ! Nous procédons par étapes.

Pourquoi ne pas avoir marqué une piste cyclable classique sur l'ensemble de la traversée d'Aspach Rue de Thann ?

Car la largeur réglementaire n'est pas possible sur toute la longueur de la Rue de Thann, et donc stopper d'un coup la piste cyclable est peu cohérent

Pourquoi le principe des bandes de rives avec le logo cycle à l'extérieur de ces bandes ?

Du fait de l'impossibilité réglementaire de marquer une piste / voie cyclable sur toute la longueur de la Rue de Thann, nous décidons d'une voie bordée par des bandes de rives, et un partage de la route auto – vélo

Pose des panneaux en cours



Pourquoi cette
ZONE 30 ?

Il s'agit de réduire la vitesse dans la zone des priorités à droite, et bien sûr près des arrêts de bus

Pourquoi un
giratoire ?

Pour multiplier les dispositifs tout au long de la rue de Thann afin que ces aménagements réguliers freinent les automobilistes

Pourquoi des priorités à droite à des rues adjacentes moins fréquentées ?

Allez-vous sécuriser les virages du village ?

Pourquoi des priorités à droite à des endroits où la visibilité est peu aisée ?

Peu d'habitants ont accepté le principe des écluses, jugées bruyantes car freinage, les STOP demandent de freiner systématiquement donc aussi du bruit... la solution des priorités à droite était la plus cohérente dans ce contexte.



UN QUESTIONNAIRE SELON TON PROFIL

ET TOI, TU EN PENSES QUOI ?

Partage ton avis sur la culture dans le Sundgau !

Chers habitants,

Dans le cadre d'une concertation citoyenne, nous sollicitons votre participation pour le **projet culturel de territoire** de la Communauté de Communes Sundgau.

L'objectif est de mieux connaître vos **pratiques, attentes, besoins et idées en matière culturelle**, afin de proposer des actions qui vous ressemblent et adaptées aux réalités de notre territoire.

Que vous soyez **jeunes ou moins jeunes**, votre avis est précieux !

Merci de prendre quelques minutes pour répondre et de partager largement autour de vous.

Les personnes qui préfèrent un support papier sont invitées à se présenter en mairie.

Pour les questionnaires en ligne utilisez les qr codes ci-dessous.

Tu as entre 10 et 15 ans ?
Dis nous ce que tu veux !



Tu as entre 16 et 18 ans ?
Exprime toi !



Tu as + de 18 ans ?
Partage ta vision de la culture !



Ta voix compte. Ton avis construit.

www.cc-sundgau.fr - 03.89.08.36.20

LE RECENSEMENT

Administré

Qui ?	Quand ?	Comment ?	Documents à fournir ²	Déclaration complémentaire
Tout Français (ou son représentant légal) (art. L.112-11 et R.111-1) ¹ .	Entre l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant (art. R.111-1 et suivant) ¹ .	<ul style="list-style-type: none"> Par déplacement physique auprès de la mairie de domicile ; Ou de manière dématérialisée via le service "Recensement citoyen" (si la mairie a adhéré à ce service). 	<ul style="list-style-type: none"> CNI ou passeport valide (ou document justifiant de la nationalité française) ; Livret de famille. 	Concernant la situation familiale et scolaire, universitaire ou professionnelle (art. L. 113-2 et R.111-1) ¹ .

Mairie

Vérifie	Recueille	Informe sur
<ul style="list-style-type: none"> Vérifie les informations portées sur les documents fournis. 	<ul style="list-style-type: none"> Les informations complémentaires liées à la situation familiale, scolaire et professionnelle ainsi que la double nationalité le cas échéant. <p>Toutes les informations recueillies sont inscrites sur la notice individuelle (modèle 106*01) ou dans le fichier PECOTO qui sera transmis ultérieurement au CSNJ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à la protection des données personnelles (RGPD) ; L'obligation de déclarer tout changement (adresses, situation familiale et professionnelle) ; Les conséquences d'une absence ou d'un retard à la JDC ; Les conséquences possibles d'une double nationalité.

Administré

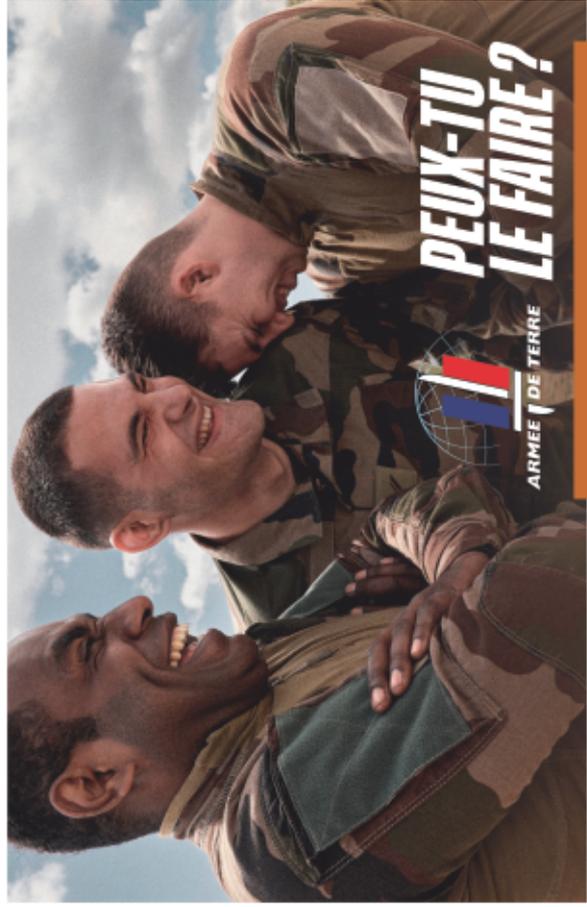
Attestation de recensement

À l'issue de cette démarche, l'administré reçoit une attestation de recensement (modèle 106*02). Ce document lui permet de justifier jusqu'à 18 ans (17 ans pour le permis de conduire) d'une situation régulière vis-à-vis de ses obligations du service national en vue d'une inscription à un concours ou un examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

* Documents de référence: ¹ Code du service national, ² Instruction du 5 janvier 2004 (à consulter sur SGACconnect/Travailler ensemble/LEGI_DSNJ)



AVOIR DES FRÈRES D'ARMES POUR FAMILLE.



PEUX-TU LE FAIRE?



POUR LE SAVOIR ➔ SENGAGER.FR

L'armée de Terre recrute 16 000 soldats et 5 000 réservistes par an.

La PMM : découvrir la Marine Nationale autrement !

**Vous avez entre 16 et 20 ans ?
Faites un premier pas vers la vie de marin en intégrant une Préparation Militaire Marine !**

Découvrez les valeurs de la Marine, ses bateaux, ses métiers et faites l'apprentissage de la vie embarquée.

Rejoignez l'équipage PMM de Belfort et vivez une expérience hors du commun !

**PREPARATION MILITAIRE MARINE
PREMIER MAÎTRE
GOIZET DE BELFORT**

MARINE NATIONALE

Plus d'infos ici !

pmbelfort.fr

Conception graphique et crédits photos : © Olivier Jode Guero



Patrimoine communal

Des travaux ont été réalisés par les ouvriers et des membres du Conseil Municipal pour réduire les coûts.

HANGAR À L'ATELIER COMMUNAL



Construction d'un hangar acheté en kit.



TRAVAUX SUR LE BÂTIMENT DE LA RÉSERVE COMMUNALE



L'ancienne gouttière était percée, les écoulements généraient des infiltrations dans les locaux.

OUVERTURE LE 20 AOÛT

MARCHÉ
HEBDOMADAIRE

Produits locaux - circuits courts

Place de l'Eglise,
HIRSINGUE

Les mercredis
de 16h00
à 19h30

Restauration sur
place possible



Commande de bois de chauffage

Toutes les commandes de bois de chauffage ensterré doivent passer par la mairie.

Inscription limitée à 20 stères par famille (dans la mesure des bois disponibles).

55 € / stère

Talon réponse à remplir et à remettre en MAIRIE pour le 31 décembre 2025

Commande de bois de chauffage ensterré

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

COMMANDE : _____ stères soit _____ €

Fait à Aspach le _____

Signature

Naissances

02 avril 2025	Taya BROMBACHER de Jordan BROMBACHER et de Crystal HOFFARTH
24 avril 2025	Jacob SCHUMACHER de Joaquim SCHUMACHER et de Lydia LEKADIR
14 juin 2025	Calinia LAVENTIN WEISS de Ornella LAVENTIN et de Jean-François WEISS
10 juin 2025	Noélie PAYET de Tanguy PAYET et de Alexandra FAFFA
07 juillet 2025	Roméo DÉLOYE CURTI de Thibault DÉLOYE et de Angélique CURTI



Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

Mariages

19 septembre 2025	Jean -Luc BISCHOFF et Doina-Emilia RUSU
20 septembre 2025	Damien BOUCHEZ et Kesarin JANLA



Nous vous présentons nos sincères félicitations !

Calendrier des fêtes



OCTOBRE

- 4-5 exposition d'art
- 19 randonnée ASCLA

NOVEMBRE

- 8 célébration armistice
- 9 repas carpes APL
- 14 don du sang
- 23 randonnée ASCLA

DÉCEMBRE

- 14 randonnée ASCLA

Le calendrier des fêtes 2025 est disponible sur le site communal ou à la mairie.

EXPO D'ART

Aux Couleurs Du Temps à Aspach

Venez nombreux
les 4 et 5 octobre 2025
à la salle polyvalente d'Aspach
(près d'Altkirch)
Samedi de 14h00 à 18h00
Dimanche de 10h00 à 12h00
de 14h00 à 17h00



Illustration Béatrice ROST

Michel WEISS
Acrylique et petits
objets métal

Martine BRAND
Aquarelles et photos
nature

Béatrice ROST
Aquarelliste

Vesnica MARTIN
Peinture et sculpture
en céramique

Geneviève BOESS
Peinture

Géraldine COGNARD
Photographe

Harve AUDRAS
Huile et acrylique

Bernard FRANCOIS
Huile et acrylique

Valérie JEANDET
Création
feuilles en béton

Anne-Elisabeth KUHN
Peinture

Marie MURA-BRAND
SENTERRA sens&terre
Céramiste

Adeline KOPACKI
Photographe

Evelyne MEISTER
Peinture



Sax O'Clock



vous proposera une buvette
boissons chaudes & froides
et des pâtisseries !



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ASPACH



Arrondissement d'Altkirch
(Haut-Rhin)

Sauvegarde du Patrimoine historique d'Aspach : 1914-1918

ARTICLE : 4/2025

par Jean-Claude SCHIEHLE

LA MARSEILLAISE ET LA BAVIÈRE !

Après la première guerre mondiale, le curé d'Aspach note dans le registre du Conseil de fabrique que **deux familles d'Aspach ont été réfugiées en Bavière ?**

En 2018, le Maire de Koestlach m'invite à rencontrer une délégation bavaroise de la ville de Neunburg vorm Wald qui a accueilli les réfugiés de Koestlach en 1917.

À cette occasion, j'ai promis au Président du Musée de Neunburg vorm Wald, Monsieur Theo Manner, de lui rendre visite afin de retrouver nos réfugiés aspachois !

À ce jour, nous n'avons trouvé ni les noms de ces deux familles, ni le lieu de résidence de ces réfugiés aspachois en Bavière ? !

Lors d'une visite au Mémorial de Dannemarie, une personne m'informe que l'hymne de la Marseillaise est joué tous les jours dans une ville Allemande près d'une frontière ?

J'ai pu effectuer un voyage en Bavière en mai 2025, et Monsieur Manner m'a offert une documentation de la ville de Cham, où est né Johann Nikolaus Luckner en 1722. Ce soldat bavarois a gravi tous les grades en passant de simple soldat, puis engagé par l'Armée française, il fut nommé Maréchal de France !

En 1741, il s'engagea à 19 ans comme fusilier dans l'infanterie bavaroise Morawitzky (Source archives de Munich). Ensuite, il servit dans le Régiment de Hussard Ferrari.

Puis, il servit comme Capitaine dans le Régiment de Hussard Fangipani aux Pays Bas, où il évita l'emprisonnement du Duc Ferdinand par les troupes françaises.

En 1763, dans un but lucratif, il passa au service de son adversaire l'Armée française !

Le Roi du Danemark lui attribua le titre officiel de « Comte de Luckner ».

Le 30 Juillet 1791, on confia à Luckner le commandement de l'Armée française du Rhin, en le nommant Maréchal de France, le 28 décembre 1791. Son quartier général était à Strasbourg.

À Strasbourg, son Officier Rouget de Lisle dédia le chant de l'Armée du Rhin à son Maréchal de France « Luckner » originaire de Cham en Bavière, ce chant deviendra par la suite notre « Marseillaise » !

Le Maréchal de France Luckner prit sa retraite près de Lunéville, avec une pension de 36 000 livres. Il fut arrêté le 19 octobre 1793 pour trahison.

Le 4 janvier 1794, il fut guillotiné place de la Concorde à Paris et mis dans une tombe commune au cimetière de la Madeleine.

En 1795, son fils obtint la réhabilitation et la récupération des biens de son père par la France qui déclarait « que le Maréchal avait été innocenté parce qu'il avait été exécuté par un groupe sanguinaire » !

Le Maréchal de France Luckner est inscrit sur une plaque sous l'arc de Triomphe à Paris, au dessus du nom de Lafayette.

Tous les jours à 12h05, à Cham en Bavière, on peut entendre l'hymne de la Marseillaise au son du carillon de la ville !

Merci pour vos informations et photos, contact : SCHIEHLE Jean Claude
Tel : 03 89 40 16 80



Que faisiez-vous dans la nuit du 4 au 15

octobre 1582 ?



Non cette nuit-là n'a pas duré dix fois vingt-quatre heures, même si, en 1582, le calendrier a fait un saut de dix jours dans le temps.

CALENDRIER LUNAIRE OU SOLAIRE ?

Le calendrier permet de mesurer l'écoulement des jours. Il existe des calendriers basés sur la durée d'une lunaison, par exemple le calendrier hégirien qui compte 354 ou 355 jours seulement dans une année. Ces calendriers ne suivent pas l'écoulement des saisons, et ne peuvent être suivis pour les semis, les moissons, les travaux des champs. Les calendriers solaires, eux, suivent le rythme des saisons, puisqu'une année d'un tel calendrier dure le temps d'une révolution de la Terre autour du Soleil. Tous les ans, la Terre se retrouve à la même place par rapport au Soleil, et donc le jour du solstice d'été est ainsi toujours le 21 juin de l'année.

Mais quelle est la durée de cette année solaire ? Cette durée ne se compte pas en nombre entier de jours, la nature se moque bien de nos mesures de calendriers ! La Terre met 365,2421898 jours pour faire un tour autour du Soleil. Comment concocter un calendrier tenant compte de ces décimales ?

LE CALENDRIER JULIEN, UNE ANNÉE DE 365,25 JOURS

Déjà en 46 avant J.C., Jules César était confronté au même problème, l'année romaine ne comptait que 355 jours, et des mois intercalaires devaient compenser le décalage entre le calendrier et le Soleil. Et malgré ces ajustements, devenus aléatoires, les récoltes se faisaient dans le neuvième mois, dans le mois de novembre. Jules César fit appel à un célèbre astronome égyptien, Sosigène. Désormais l'année durerait 365 jours dans une année normale, et 366 jours tous les quatre ans. Ce qui amène à une moyenne de 365,25 jours pour l'année du calendrier julien. De plus, Jules César décida que le début de l'année serait le 1er janvier, et non plus le 1er mars comme auparavant. La mise en œuvre de ce nouveau calendrier se fit en 45 avant J.C. ... de ce fait, l'année 46 avant J.C. dura 445 jours...

Et le temps passe.

LE CALENDRIER GRÉGORIEN, UNE ANNÉE DE 365,2425 JOURS

La durée moyenne d'une année n'est pas de 365,25 jours, mais de 365, 2421898 jours, soit 11 minutes et 14 secondes d'écart, ou 674 secondes. En 128 ans, cette différence cumulée fait 86272 secondes, soit presque une journée, et en 1600 ans cela représente 13 jours d'écart entre le calendrier julien et la réalité de la nature. Le Soleil va plus vite que le calendrier, à contrario on peut dire aussi que le calendrier prend du retard sur la nature, et donc bientôt on aurait l'été en mai, puis en avril, puis en mars etc...

En 1582, la question essentielle se trouve être la date de Pâques, fête qui doit avoir lieu chaque année au printemps, il faut alors impérativement recadrer le calendrier sur le Soleil. (C'est au concile de Nicée de 325 de notre ère que la date de Pâques a été fixée au premier dimanche qui suit la pleine Lune consécutive à l'équinoxe de printemps.)

La bulle papale de Grégoire XIII en 1582, conserve les années bissextiles du calendrier julien tous les quatre ans, sauf pour les années séculaires. Ainsi les années 1700, 1800, 1900 ne seront plus bissextiles. Mais les années séculaires divisibles par 400 le resteront, ainsi 1600, et 2000 qui étaient bissextiles, tout comme le sera l'année 2400.

Ce calcul du calendrier grégorien amène à une durée moyenne de l'année de 365,2425 jours, ce qui est encore plus grand que 365,2421898 jours, la durée d'une révolution de la Terre autour du Soleil. Soit une erreur d'un jour tous les 3223 ans. Des propositions ont été faites pour améliorer encore ce calendrier grégorien !

MISE EN ŒUVRE DU CALENDRIER GRÉGORIEN

Pour recaler le calendrier sur le Soleil, le pape Grégoire XIII a décidé de supprimer seulement 10 jours en 1582, et non pas 13 car un premier ajustement avait été effectué lors du concile de Nicée en 325. Et donc le lendemain du jeudi 4 octobre 1582 sera le vendredi 15 octobre 1582.

Mais cette décision émanait d'un pape catholique, il était hors de question que les pays orthodoxes ou protestants l'adoptent !

Seuls les royaumes de Castille, d'Aragon et le Portugal ont adopté cette réforme à la date du 4 octobre.

En France (... sauf l'Alsace) le 9 décembre 1582 fut suivi du 20 décembre 1582. L'adoption de ce calendrier s'est échelonnée sur plusieurs siècles, les états protestants d'Allemagne le mirent en œuvre en 1700, la Grande-Bretagne autour de 1752, les derniers cantons suisses en 1812, la Russie en 1918, la Grèce en 1924 et la Turquie en 1927.

SAINTE THÉRÈSE D'AVILA

Ainsi, Sainte Thérèse d'Avila, Avila en Castille, s'est éteinte dans la nuit du 4 au 15 octobre 1582.

MIGUEL DE CERVANTES ET WILLIAM SHAKESPEARE

Ces deux immenses auteurs sont tous deux morts le 23 avril 1616... mais pas le même jour, à dix jours d'intervalle. En Castille était en vigueur le calendrier grégorien, en Angleterre c'était encore le calendrier julien qui était utilisé.

UN 30 FÉVRIER 1712 EN SUÈDE

La réforme grégorienne n'a pas été appliquée de la même manière partout. En Suède, au lieu de supprimer 10 jours d'un seul coup d'un seul, il a été choisi de supprimer tous les 29 février des années bissextiles pendant 40 ans. C'est assez malin. Cela a commencé à se mettre en œuvre, avec une première suppression du 29 février. Mais peu de temps après, la Russie a mis la main sur la Suède, et il fallait bien que la Suède soit à la même date que la Russie qui avait conservé le calendrier julien ! Il a donc fallu revenir en arrière sur la réforme, et ajouter un jour au calendrier suédois. Ce qui fut fait en février 1712, année bissextile, auquel un 30 février a été ajouté à la suite du 29 février en 1712.

EN RUSSIE, LA RÉVOLUTION D'OCTOBRE EN NOVEMBRE

Cette révolution a eu lieu dans la nuit du 25 octobre 1917 du calendrier julien, c'est-à-dire le 7 novembre pour le calendrier grégorien !

LE DICTON DE LA SAINTE LUCE

"À la Sainte-Luce, le jour croît
d'un saut de puce."

Lucie de Syracuse se fête le 13 décembre, et les jours ne croissent pas ce jour là mais à partir du solstice d'hiver le 21 décembre !... sauf dans le calendrier Julien...

*Philippe SIMON
AstroAspach*

Apiculture



Un printemps très fleuri associé à un état sanitaire correct des ruches a permis à nos avettes de belles récoltes de nectar, de miel de fleurs, de colza, d'acacia, ce qui a favorisé la pollinisation des fruitiers qui nous le rendent bien cet automne. Une belle récolte de miel de forêt sundgauvienne ou vosgienne (pour ceux qui transhument) a clôturé la saison apicole 2025 qui s'avère satisfaisante.

Mais les années apicoles se suivent et ne se ressemblent pas, et le monde de l'apiculture est de plus en plus confronté à de nouvelles contraintes et menaces.

Pour commencer, au niveau administratif, la déclaration de détention et d'emplacement de ruches est désormais enregistrée au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire avec une nouvelle immatriculation des ruchers.

Après 45 ans de lutte contre le Varroa, nous voilà confrontés au nouveau défi du frelon asiatique, véritable fléau qui n'a pas de prédateur naturel en Europe. Merci à notre commune d'Aspach qui, vigilante, a adhéré dès le printemps au plan départemental de lutte contre ce nouvel ennemi de nos ruches. Elle a organisé une réunion avec les responsables de l'association « Sentinelle citoyenne frelon asiatique » et des bénévoles du village puis elle a financé le matériel de piégeage et les appâts nécessaires.

À cet effet, 17 pièges sélectifs placés aux endroits stratégiques du village et surveillés par ces bénévoles ont permis

de piéger de nombreuses fondatrices évitant ainsi le développement de beaucoup de nids. Qu'ils en soient vivement remerciés. Des nids primaires ont également été découverts en juin et détruits par l'équipe de Ballersdorf formée à cet effet. Si vous découvrez un nid dans un arbre, une haie ou un abri, merci d'alerter la mairie qui fera le nécessaire.

Après ce piégeage des fondatrices qui a pris fin en juin, la présence des frelons paraissait très faible. Personnellement j'ai attrapé entre 2 et 5 frelons asiatiques par semaine dans des pièges traditionnels mais c'est à partir d'août que la pression sur les abeilles s'est accentuée par la multitude de guêpes, de frelons européens et asiatiques qui ont harcelé sans répit nos ruches.

Des filets tendus devant les trous de vol ont permis de limiter les attaques des frelons et ont également éloigné les rouges-queues qui raffolent de nos abeilles.

Il s'agit maintenant de préparer l'hivernage de nos colonies afin qu'elles se reposent et qu'elles soient vaillantes au retour du printemps. Nous nous préparons nous-mêmes à aborder au mieux ces nouveaux défis avec le soutien et l'aide des bénévoles, de la Mairie et des associations qui sont parties prenantes à la lutte contre le frelon asiatique.

François Reichlin

septembre 2025



Pétanque Aspach

Président : M. Serge PROBST

Dynamisme et bonnes perspectives !

Porté sur les fonts baptismaux au mois de décembre l'an dernier, le tout nouveau club de pétanque d'Aspach présidé par le pétulant Serge Probst, tire les premiers bilans de sa courte histoire. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il connaît en championnat régional un démarrage remarquable – et remarqué dans le monde de la pétanque régionale.

Autres points remarquables, le club qui comptait dix membres à son point de départ, en compte aujourd'hui 74, et plus d'une trentaine de licenciés, portant fièrement les couleurs du club et d'Aspach.

Trois équipes sont engagées en championnat : une équipe senior en phase de prendre la tête, une vaillante équipe de solides vétérans qui prend la deuxième place du championnat, et une équipe féminine actuellement 4ème au classement. Rappelons que toutes ces équipes n'ont que six mois d'existence...

Pour ce qui concerne l'avenir proche, le club, en accord avec la mairie, envisage de créer six terrains supplémentaires sur l'ex-terrain de foot, afin d'accueillir – entre autres manifestations – des clubs extérieurs dans des conditions bien acceptables. Enfin, en perspective répondant à la progression exponentielle du nombre de licenciés, il est envisagé de créer une équipe supplémentaire senior, et si possible une section jeune.

Nous terminerons ce tour d'horizon par le rendez-vous lancé par la mairie du thé dansant, où nous serons présent, pour vous servir, naturellement et cordialement.



Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Alexia BERNAVA

Mobilisons-nous pour le don de sang et partageons un moment convivial !

L'**Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach** œuvre toute l'année pour promouvoir un geste simple, solidaire et vital : le don de sang. Grâce à l'engagement de ses bénévoles et à la générosité des donneurs, de nombreuses vies sont sauvées chaque année.

Pour soutenir ses actions et renforcer les liens au sein de notre village, l'association a organisé le dimanche 28 septembre un **repas "tartes flambées"**, dans une ambiance chaleureuse et conviviale !

Les bénéfices de ce repas permettront de financer les repas et d'améliorer l'accueil lors des collectes.

Merci aux nombreuses personnes qui sont venues déguster nos délicieuses tartes flambées, permettant par la même occasion de soutenir une cause essentielle ! Ensemble, faisons vivre l'esprit de solidarité.

Nous comptons également sur votre présence pour **nos prochaines collectes de sang** qui auront lieu les :

- Vendredi 14 Novembre 2025
- Vendredi 6 Février 2026
- Vendredi 22 Mai 2026

Alexia Henner-Bernava

Sax o'clock

Présidente : Mme Sandra DILLESEGER (06 71 50 60 43)



L'association musicale Sax o'clock a repris ses répétitions.

Si vous êtes saxophoniste, n'hésitez pas à nous rejoindre pour renforcer notre ensemble !

Les répétitions se déroulent le dimanche matin de 9h à 11h à la Maison des Associations à Aspach.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

- soit par mail à l'adresse ensemble.saxoclock@gmail.com
- soit via la page Facebook Sax o'clock Aspach

Par ailleurs, la Mairie organisera un week-end « exposition d'art aux couleurs du temps » qui se déroulera les 4 et 5 octobre 2025 à la salle polyvalente d'Aspach.

Sax o'clock s'occupera de la vente des boissons et de la pâtisserie. On compte sur votre présence pour cet événement.



Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)



AGS (gestion de la salle polyvalente)

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)



Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)



Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

Section rando :

Nous nous retrouvons une fois par mois pour marcher dans la bonne humeur

Ce sont des sorties accessibles à toutes et tous avec au plus 12-15km de trajet et 500m de dénivelé.

Nous partons aussi tous ensemble randonner pour un week-end au printemps et une semaine qui se fera cette année dans les Alpes vers le lac de Serre-Ponçon

Ci-dessous lors d'une sortie dans les Vosges, nous en avons profité pour visiter les mines d'argent de Steinbach



Renseignements : Martine GORSY 03 89 76 41 38 aveu6813@gmail.com

Le club des aînés :

Réunions les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois à partir de 13h45 à la Maison des Associations

Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi commence par un goûter.

Nous faisons aussi de temps à autres quelques sorties.

Renseignements : Madame Denise Gutleben 2 impasse de la Fontaine 03 89 40 11 95

Astroaspach, section astro de l'ASCLA :

Nous nous réunissons tous les vendredis soir à l'observatoire d'Aspach 1 rue Bellevue et nous faisons de temps à autres des animations aux alentours avec expositions, conférences et observations si possible....

Si nos activités vous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter pour passer une soirée avec nous, histoire de voir ce que l'on fait dans ce vaste domaine qu'est l'astronomie!

Renseignements : JJ Ludwig au 03 89 40 62 79 ou <http://astroaspach.fr>

Nous avons eu en avril la visite de la Youtubeuse Victoria Bohn, « alsacienne de la semaine » qui a tourné une vidéo sur le club ! Vous pouvez la trouver sur son site elsastronomy



Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. Jean-Luc BUCHERT (06 13 06 86 13 / jean-luc.buchert@sfr.fr)



Dans le contexte particulier des comportements et de la violence du monde actuel, rappelons-nous le début de la guerre de 1914- 1918.

Hommage National aux combattants de 1914 - 1918
(Extraits du Discours de Nicolas Sarkozy Président de la République
Lundi 17 mars 2008)

Le dernier survivant vient de rejoindre le premier mort de la plus atroce des guerres.

Qui se souvient de ce premier mort ?

Il était caporal. Le 02 août 1914, en poste dans le village de Joncheray au sud-est du Territoire de Belfort, il s'oppose à une patrouille allemande qui a violé la frontière. Il fait les sommations d'usage. En réponse, l'officier qui commande la patrouille sort son revolver et tire. Il est mortellement touché. Avant de mourir il a le temps de riposter et de blesser mortellement à son tour celui qui vient de lui ôter la vie.

On pose les deux corps dans une grange côte à côte sur un lit de paille.

Le Français a 21 ans à peine. Il est instituteur. Il s'appelle Jules-André PEUGEOT. L'Allemand a vingt deux ans ; il est natif de Magdebourg en Saxe-Anhalt. Lieutenant au 5e régiment de chasseurs, il s'appelle Albert MAYER.

Ils aimaient la vie comme on l'aime à 20 ans. Ils n'avaient pas de vengeance ni de haine à assouvir. Ils avaient 20 ans, les mêmes rêves d'amour, la même ardeur, le même courage. Ils avaient 20 ans, le sentiment que le monde était à eux. Ils avaient 20 ans, ils croyaient au bonheur. Ils sortaient à peine de l'enfance et ils ne voulaient pas mourir.

En cet instant, dans toute la France la pensée de chacun se tourne vers ces femmes et ces hommes qui nous ont appris la grandeur du patriotisme qui est l'amour de son pays et la détestation du nationalisme qui est la haine des autres. Et par-delà le silence de la mort, ils nous parlent encore au nom de ce qu'ils ont enduré. Ils nous disent que la compréhension, le respect et la solidarité humaine sont les seuls remparts contre la barbarie qui, à chaque instant, si nous n'y prenons pas garde, peut menacer à nouveau de submerger le monde.

Nous ne les oublierons jamais.

Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

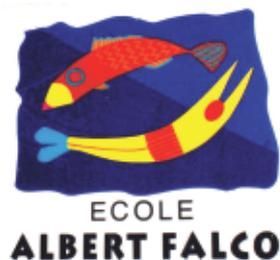
Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)



L'été touchant à sa fin les poissons auront un peu plus de repos en cette fin d'année. Pour notre amicale l'automne et l'hiver vont s'annoncer un peu plus mouvementés. Pour commencer le **dimanche 9 novembre aura lieu notre repas carpes frites**. Nous espérons vous retrouver aussi nombreux que ces dernières années.

Certaines modifications seront apportées au niveau de l'étang. En effet depuis quelques années l'un de nos étangs, le plus petit, est sujet à une multitude de fuites. Nous avons donc décidé de lui donner un petit coup de neuf. Une entreprise interviendra donc afin de réaliser les travaux sur les digues et lui donner un petit coup de jeune. Pour le grand étang, beaucoup d'arbres à nettoyer afin que nous puissions profiter de notre passion sans trop d'accrochages avec nos lignes. Si cela fonctionne correctement cet hiver, cela nous permettra de procéder à une vidange du grand étang l'hiver prochain afin de répertorier les espèces de poissons et surtout le nombre.

Kleiber Joel pour l'amicale de pêche d'Aspach



Classes et effectifs

Les élèves de l'école Albert Falco ont fait leur rentrée le lundi 1er septembre 2025.

Cette rentrée a été marquée par l'ouverture d'une classe à l'école maternelle, un changement de direction, l'arrivée de 3 nouvelles enseignantes et d'une nouvelle ATSEM.

Afin d'accueillir tous ces élèves dans de bonnes conditions, les ouvriers communaux ont œuvré une bonne partie de l'été pour la peinture, le déménagement des meubles et réaménagement des classes et des espaces communs. **Un grand merci à eux pour leur disponibilité et leur efficacité. Et un grand merci à nos agents d'entretien** pour leur travail méticuleux et leur efficacité lors du nettoyage après les travaux.

À ce jour, notre école compte :

- 2 classes en maternelle
- 3 classes en élémentaire
- 1 dispositif ULIS

Il y a 113 élèves scolarisés répartis comme suit :

→ 1 classe de Petite Section/Moyenne Section (PS/MS) avec 24 élèves dont l'enseignante est Catherine ALLEMANN et l'ATSEM Nathalie GRASSER

→ 1 classe de Grande Section/CP (GS/CP) avec 20 élèves dont l'enseignante est Lise WUILLAUME et l'ATSEM Géraldine PUSSINI

→ 1 classe de CP/CE1 avec 17 élèves dont l'enseignante est Nathalie GULLY

→ 1 classe de CE2/CM1 avec 20 élèves dont l'enseignante est Magaly LANDAUER

→ 1 classe de CM1/CM2 avec 19 élèves dont les enseignantes sont Aurélie WENTZEL et Elysiane WOERLY

→ 1 dispositif ULIS avec 13 élèves dont l'enseignant est Christian WERTHLE et l'AESH (Accompagnante d'Élèves en Situation de Handicap) Stéphanie ANFOSSI

Les élèves du dispositif ULIS sont intégrés dans leur classe de niveau pour certains apprentissages, tout en bénéficiant d'un enseignement adapté au sein du dispositif, dispensé par leur enseignant spécialisé.

Mme WENTZEL Aurélie prend la direction de l'école à la suite de Mme MAURER Aurélie, qui s'est orientée vers de nouvelles opportunités professionnelles.

Nous souhaitons à toutes et à tous, élèves, équipe enseignante et ATSEM une très belle année scolaire !



L'école maternelle

Tout plein de projets à l'école maternelle pour terminer l'année scolaire...



Nous avons appris beaucoup de choses sur le Soleil, la Terre, la Lune, les planètes et les étoiles. Philippe du club d'astronomie est venu nous rendre visite.



Nous sommes allés au Festival Tentinabul à Buhl.



Nous avons fait une sortie au Parc du Petit Prince.



Nous avons fait une randonnée à la découverte de notre village.



Chaque lundi, nous sommes allés faire de l'athlétisme au stade.



Nous avons semé des graines de tournesols. Nous avons repiqué les plants dans le jardin de l'école, nous les avons bien soignés....

Et nous les avons retrouvés bien grandis à la rentrée !!



Et pour commencer la nouvelle année scolaire...



Nous travaillons dehors quand il fait beau et nous faisons la première randonnée de l'année.

TRÈS BONNE RENTRÉE À TOUS !

L'accueil périscolaire



PRÉSENTATION

Le périscolaire d'Aspach accueille les enfants scolarisés à l'école Albert Falco dans les locaux attenants à l'école maternelle.

L'équipe de ce périscolaire est composée de :

- La directrice : Sarah
- 3 animateurs/trices référents bâtiment élémentaires : Clémentine, Alyssa et Florian
- 2 animateurs/trices référents bâtiment maternelle : Elodie et Nathalie
- 1 maîtresse de maison : Mireille

Deux personnes sont encore attendues pour compléter l'équipe.

PROJET D'ÉCHANGE INTERGÉNÉRATIONNEL

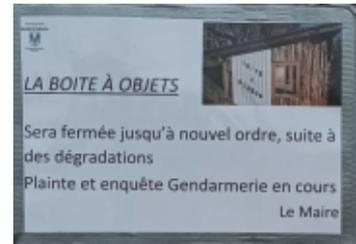
Le périscolaire d'Aspach souhaite ouvrir ses portes un soir par mois (à définir) aux aînés du village.

Les objectifs de ces soirées seraient de partager un moment convivial et de favoriser les échanges intergénérationnels par le biais du jeu : jeux de société, jeux en extérieur (la pétanque par exemple), et pourquoi pas d'accompagner des balades dans le village en apportant un peu d'histoire et d'anecdotes, ou à la pêche !

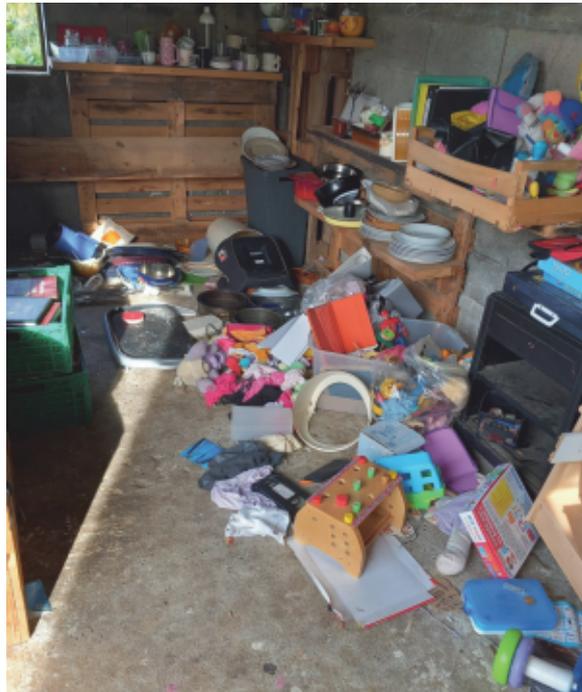
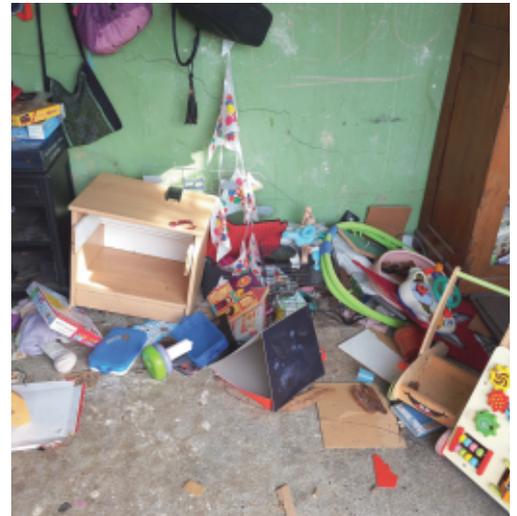
Nous faisons également appel à une personne bénévole pour nous accompagner dans un projet couture avec les enfants. L'idée serait de fabriquer des lavettes en coton pour nettoyer les petites bouches à la fin du repas, nous ne voulons plus utiliser de lingettes industrielles.

Les personnes intéressées pourront prendre contact avec la directrice du périscolaire Mme HUREZ Sarah à l'adresse e-mail suivante : aspach.peri@cc-sundgau.fr





La boîte à objets située près de la Maison des Associations sur l'ancien stade de football a été vandalisée. Elle restera fermée le temps de l'enquête de gendarmerie.



Un parc à jeux canin va voir le jour prochainement sur le site de la MdA. Règlement en cours d'élaboration.

le prochain numéro de Tout Aspach est prévu pour janvier 2026

